



Soirée débat du 27 novembre 2014

Les investissements à impact social : vers une financiarisation de l'action sociale ?

Un rapport sur « l'investissement à impact social » a été remis le jeudi 25 septembre 2014 à Mme Carole Delga, secrétaire d'État chargée de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il propose de permettre le financement, par des investisseurs privés, du programme d'une association ou d'une entreprise du domaine social. Puis de le faire rembourser, avec un taux d'intérêt élevé, par les pouvoirs publics si l'association a atteint les objectifs sociaux qui lui sont définis, c'est-à-dire d'introduire les partenariats public-privé dans ce domaine. Le Collectif des associations citoyennes a donc pris l'initiative d'une soirée débat sur ce projet, extrêmement préoccupant, qui éclaire l'assèchement des financements publics.

Exposé introductif de Jean-Claude BOUAL¹

Le 25 septembre 2014 Hugues SIBILLE, vice-président du Crédit coopératif et créateur d'AVISE (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques), qui milite fortement en faveur de l'entrepreneuriat social, remettait à Madame Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale et solidaire auprès du ministre de l'économie, un rapport intitulé : « Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement. »

Ce rapport, qui concerne la France, s'inscrit dans un mouvement plus vaste, initié en juin 2013 par le G8 (les gouvernements des huit Etats les plus riches du monde : Etats-Unis, Chine, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie + Russie) à l'initiative de David CAMERON (qui, chef du gouvernement du Royaume-Uni, présidait cette année là ; la présidence du G8 est tournante chaque année).

Comme le précise Madame DELGA dans son communiqué du 29 septembre 2014 à propos de ce rapport :

« Les travaux de ce comité s'inscrivent dans le cadre des réflexions menées par la Taskforce internationale sur l'investissement à impact social, constitué en juin 2013 par les Etats du G8. Son président, Sir Ronald COHEN, a remis à Londres le 15 septembre dernier son rapport final au Premier Ministre britannique et Président du G8 en 2013, David CAMERON. Il intègre les rapports des sept comités consultatifs nationaux ainsi que les rapports des quatre groupes de travail (Mesure de l'impact social ; Allocation d'actifs ; Profit avec mission ; Financement du développement international). »

Le rapport d'Hugues SIBILLE résume donc, pour la France, la doctrine du G8 à ce sujet ; doctrine mise au point dans les pays Anglo-saxons : Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, Australie, Irlande.

Il s'insère aussi dans la politique communautaire sur : « **Les investissements sociaux en faveur de la croissance et de la cohésion** » initiée depuis 2009/2010 par la Commission européenne.

Le contexte global

A ce stade, il faut donc dire quelques mots du contexte global dans lequel cette initiative prend forme.

¹ Membre de la coordination du Collectif et secrétaire du CELSIG (Comité européen de liaison des services d'intérêt général)

La Crise, crise systémique du capitalisme néolibéral, avec ses conséquences sociales très graves et très profondes :

- Développement des inégalités qui deviennent socialement insupportables.
- Développement des inégalités entre pays, de la précarité et de la pauvreté au sein même des pays les plus développés. Tous sans exception : France, Etats-Unis, Royaume-Uni, et même ceux que l'on présente comme modèle et où les économies sont soi-disant florissantes : Allemagne, Suède et pays nordiques.

Pour reprendre, en l'adaptant, une formule célèbre aujourd'hui : *le spectre du social hante le monde occidental !*

Il faut bien essayer de répondre à cette demande sociale, à cette situation créée par les décisions prises de tout livrer au marché, y répondre au moins formellement, et, surtout en essayant d'en tirer profit.

Or les secteurs social et culturel échappent encore, dans beaucoup de pays de l'Union européenne notamment, au marché.

La demande sociale y est très forte et il faut (faudrait) investir dans tout le champ social :

De la santé (hôpitaux)

À l'enfance

À la vieillesse, avec le vieillissement de la population dans nos pays

Aux prisons

Etc.

Comment investir quand les finances des Etats sont mises à genoux ? La réponse est : en faisant appel au privé en lui garantissant des retours suffisants, sinon il n'investit pas.

La démarche

La démarche : Le rapport d'Hugues SIBILLE comprend en annexe un long discours de Sir Ronald COHEN, largement évoqué dans la note du CAC, qui mérite le détour car il explique la démarche, idéologique et concrète, du pourquoi des investissements à impact social :

(Je cite) « *Aujourd'hui, ces Etats providence conçus pour le vingtième siècle baissent les bras dans la lutte contre les défis sociaux de ce nouveau siècle* ».

Constat qui paraît d'évidence mais il ne dit pas pourquoi : résultat des politiques néolibérales, des cadeaux aux grandes multinationales notamment ainsi qu'au patronat au détriment du travail et des décisions de baisser les impôts des riches et des entreprises...diminuant les ressources des Etats et des systèmes sociaux, décision de « *baisser les coûts du travail* », en clair baisser les salaires. Et bien sûr, selon le principe de TINA (There Is Not Alternative), il n'y a pas d'autre politique possible. Il faut poursuivre, et donc c'est au tour du social à qui il convient d'appliquer plus fortement les recettes néolibérales.

Car cela a commencé depuis longtemps :

- Baisse des remboursements de la sécurité sociale,
- Diminution des prestations chômage,
- Remise en cause de l'universalité des prestations (logement en 1977 : réforme de l'APL, aujourd'hui la politique familiale...),

pour ne citer que ces trois exemples.

C'est une constante des préconisations de la Commission Européenne : les prestations sociales ne doivent être versées que moyennant des contreparties et des conditions de ressources (voir le début de la note du CAC).

Et Sir Ronald COHEN le dit explicitement : il « *croit que nous sommes désormais à l'aube d'une révolution sociale, une vague d'entrepreneuriat social succède à la vague d'entrepreneuriat lucratif* ». Phrase extraordinaire car il semble dire que l'entrepreneuriat social ne serait pas lucratif alors que l'objet même de l'entrepreneuriat est d'être lucratif – le non lucratif est toujours défini différemment de l'entrepreneuriat - et par la suite, toute la philosophie consiste à rendre lucratif l'entrepreneuriat social avec les « social impacts bonds (SIB) » -les actions à impact social- et la garantie d'un retour jusqu'à 13% chaque année du capital investi.

D'ailleurs la liste des investisseurs qui ont investi dans les pays où les opérations de SIB ont commencé sont tous de « grands philanthropes désintéressés » : les institutions financières comme J.P. MORGAN, Deutsche Bank, Goldman SACHS, Bank of America, Merrill LYNCH, Morgan STANLEY, AXA, HSBC, UBS et toute une série de fondations d'entreprises (de multinationales).

Première partie du rapport : quelle « vision » ?

Le rapport, lui-même, commence par une première partie appelée « Vision » :

« *Le Comité définit l'investissement à impact social comme un investissement qui allie explicitement retour social et retour financier sur investissement* ». L'investissement à impact social ne se résume donc, ni ne se limite, à l'économie sociale et solidaire, mais toute entreprise privée est appelée à investir dans le social. Le Comité attache une importance particulière à l'approche européenne de ces travaux dans le prolongement de l'initiative pour l'entrepreneuriat social européen. « *Son principal objectif est de favoriser la montée en puissance d'un marché global de financement de l'entrepreneuriat et de l'innovation s'attaquant directement aux questions sociales, tout comme le capital développement a pu le faire dans le champ des technologies* » qui dégage un résultat social en même temps que financier, qui établit des **objectifs sociaux mesurables** et qui en mesure régulièrement leur accomplissement.

J'ai fait allusion à la réforme du logement social en France en 1977 – il y a donc 37 ans -, le rapport signale cette difficulté du temps pour aboutir.

L'investissement à impact social demande un changement de mentalité et, signale le rapport, : « *ce changement de mentalité n'arrivera pas du jour au lendemain. Il faudra bien dix à vingt ans pour que le phénomène prenne toute son ampleur, parce qu'il faut du temps pour bâtir des modèles à suivre et que ce sont ces modèles qui stimulent les entrepreneurs* ».

Il s'agit bien d'une stratégie de moyen, long terme, avec une vision de la société. Nous y reviendrons dans les conclusions.

Il s'agit aussi d'une stratégie large à vocation européenne (je l'ai déjà signalé) mais aussi à vocation mondiale (ce sont les Anglo-Saxons qui la poussent et veulent conserver leur hégémonie économique mondiale). L'orientation 5 du rapport s'intitule : « *Stimuler l'investissement à impact social pour le développement international* ». Elle comporte six propositions dont la proposition 17 : « *Amender le règlement E.U.-S.E.F pour qu'il finance les entreprises sociales localisées dans les Pays en voie de développement (PVD)* » et la 20 : « *changer le statut des garanties pour qu'elles soient mieux comptabilisées par l'OCDE* » avec des « *development impact bonds* », soit des actions à impact pour le développement qui sont l'équivalent des « *social impact bonds* » pour le financement d'actions à vocation sociale dans les pays développés », (page 115 du rapport), dont le principe est celui-ci :

« *Des investisseurs privés apportent le financement initial, un « fond de roulement » permet la mise en œuvre du projet (sur une période 8 à 10 ans pour les premières expériences). Des acteurs publics (donateurs et éventuellement gouvernement du pays bénéficiaire) ou privés (philanthropes) s'engagent à « acheter » les résultats obtenus après vérification indépendante* ».

L'argument central vis-à-vis de la puissance publique est qu'elle est gagnante à tout coup. Si les objectifs sociaux sont atteints, elle se rembourse sur les économies faites grâce à ces objectifs, sinon elle ne débourse rien et c'est le privé qui perd son investissement.

L'Union européenne (UE), quant à elle, encourage les Etats à mettre en place ce système mais les compétences sont, en ce domaine, principalement nationales, et l'UE a adopté une réglementation permettant d'avoir accès au Fonds social européen pour ce type de financement. Mais ses recommandations sont intéressantes car elles permettent de bien voir ce qui est en cause. Pour la Commission européenne :

« **Qui en bénéficierait et comment ?** Le renforcement des investissements sociaux profiterait à tous :

- **enfants et jeunes** : intervention à un stade précoce et autres mesures pour briser les cercles vicieux intergénérationnels ;
- **demandeurs d'emploi et chômeurs de longue durée** : politique de soutien intégré et plus accessible pour aider à trouver du travail ;
- **femmes** : renforcement de l'égalité des chances et réduction des entraves à l'emploi ;

- **personnes âgées** : possibilité de contribuer plus longtemps à la société et à l'économie ;
- **personnes handicapées** : renforcement de l'autonomie et adaptation des lieux de travail ;
- **sans-abris** : réinsertion dans la société et sur le marché du travail facilitée ;
- **employeurs** : population active plus nombreuse, plus qualifiée et en meilleure santé ;
- **la société dans son ensemble** : la hausse de la productivité et du taux d'emploi, l'amélioration de la santé publique et le renforcement de l'inclusion sociale stimuleraient la croissance et soulageraient les budgets de protection sociale.

Pourquoi l'UE doit intervenir ?

- *Les politiques dans le domaine social et en matière de santé sont principalement une compétence nationale. Mais la crise nous montre que les économies des pays européens sont hautement interdépendantes.*
- *L'UE aiderait financièrement les pays de l'UE à adopter les réformes nécessaires, notamment par l'intermédiaire du fonds social européen.*

Qu'est-ce qui changerait exactement ?

- *L'UE propose de favoriser les mesures qui renforcent les compétences et les capacités des citoyens et suppriment les entraves à l'emploi.*
- *Les ressources devraient être utilisées de manière plus efficace et plus concrète pour assurer une protection sociale adéquate et viable ;*
- *Les politiques sociales donneraient de meilleurs résultats : il s'agit d'accroître la productivité, de renforcer l'employabilité des citoyens, d'améliorer la santé, d'aider les gens à sortir des situations de pauvreté et d'exclusion et d'assurer un niveau de vie décent.*

Projet à vocation large, favorisant l'entreprise pour investir dans le social (et plus largement l'environnement - c'est pointé dans le rapport - mais aussi, c'est évident, la culture surtout avec les plans d'austérité qui coupent les crédits publics dans toute l'UE), c'est un projet qui vise nos modes de vie.

Il s'agit en fait, petit à petit, à travers des dispositions techniques (évaluation de l'impact social qui mesurera le bénéfice social et économique de l'action, -avec inévitablement des critères quantitatifs et comptables car ce sont les seuls quantifiables) qui induiront un management strictement de type économie de marché (du privé) de diminuer la qualité voire les normes, des services rendus, car ce seront les retours sur investissement qui domineront.

Cette offensive du G8 est à coupler avec les accords internationaux dits de libre échange en cours de discussion, tel le TISA sur les services (et les services publics) entre une soixantaine d'Etats, ceci dans le plus grand secret, qui visent aussi à faire entrer les services publics dans le marché et revoir leur qualité et normes ; et bien sûr le traité CETA entre le Canada et l'UE déjà signé mais non ratifié ; et le déjà célèbre TTIP/TAFTA entre l'UE et les Etats-Unis.

Voici pour le contexte et les objectifs.

Les 21 propositions

Deux mots sur la commission qui a rédigé le rapport pour le gouvernement français à la demande conjointe de Sir Ronald COHEN pour le G8 et de Benoit HAMON, ministre de la consommation à l'époque :

Vingt-neuf personnes, toutes issues du monde de la banque, du capital investissement, de l'administration ayant des liens avec ces milieux. Aucun représentant du mouvement associatif, le premier intéressé par les conséquences, sauf le MOUVES qui approuve cette démarche.

Donc pas de contrariété, on reste entre-soi.

Les six axes et les vingt et une propositions :

Je vais les énumérer mais ne commenterai que les trois ou quatre les plus significatives pour ne pas être trop long.

« Les vingt et une propositions s'articulent autour de six axes : 1) améliorer l'adéquation entre offre de financement et besoins des entreprises à impact social ; 2) augmenter les ressources financières disponibles ; 3) favoriser l'émergence d'entreprises à impact social ; 4) développer l'investissement orienté

sur des missions sociales définies par les fonds et fondations ; 5) stimuler l'investissement à impact social pour le développement international ; 6) mettre en place un cadre pour mesurer l'impact social.

ORIENTATION 1 : améliorer l'adéquation entre offre de financement et besoins des entreprises à impact social. Il s'agit de construire une offre aux stades de développement de l'entreprise ou structure à impact social à la diversité des risques. Il s'agit d'améliorer les modalités de la mise en marché de cette offre spécifique, avec des mesures d'accompagnement de projet ;

Proposition 1 : faciliter la création d'acteurs du Capital risque « Early stage » en leur ouvrant l'accès au fonds national d'amorçage.

Proposition 2 : Permettre la création d'une véritable activité de « capital développement » au profit des associations en phase de changement d'échelle (ce qui signifie que l'on va encourager le regroupement d'associations pour qu'elles atteignent la taille souhaitée pour une certaine rentabilité ~~critique~~).

Proposition 3 : Expérimenter en France les obligations à impact social en les adaptant au contexte national.

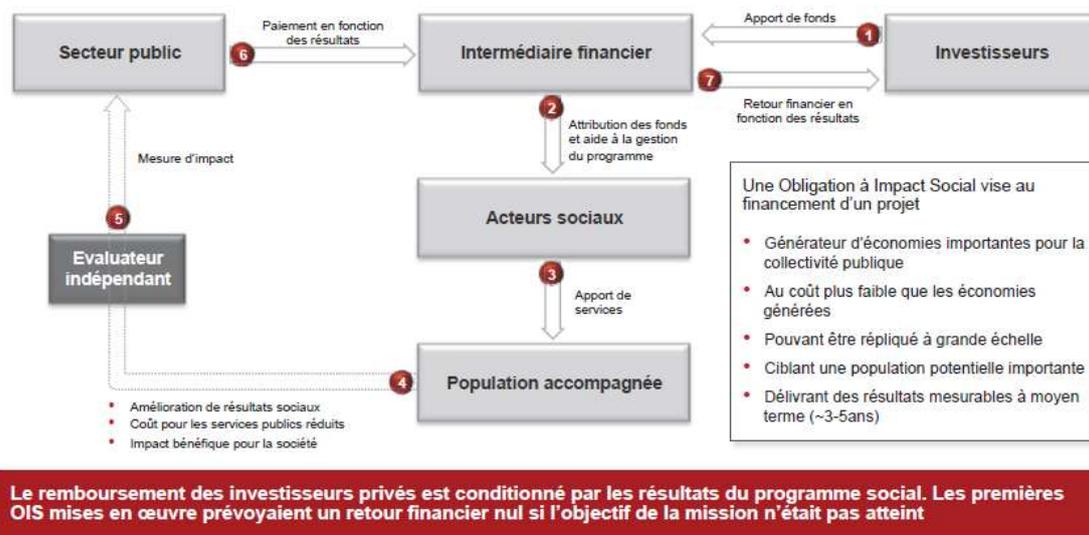
Cette proposition est une des plus emblématiques, arrêtons-nous un instant sur elle. Les Obligations à impact social (OIS) sont nées au Royaume-Uni avec comme objectif de réduire le taux de récidive des sortants de la prison de Peterborough.

Le postulat de départ de l'OIS est de considérer que le financement des services sociaux représente un risque financier pour la collectivité publique si les résultats escomptés ne sont pas atteints. Cet outil est donc censé déplacer ce risque depuis les pouvoirs publics vers un investisseur privé. « *Les Social Impacts Bonds (SIB) sont porteurs d'un mécanisme très astucieux de report du risque de non atteinte du résultat d'une action à vocation sociale, de la puissance publique vers un investisseur privé* » (page 32). Et donc la puissance publique serait gagnante à tous les coups car si l'objectif est atteint, elle rémunère certes l'opérateur mais elle se rattrape par les économies qu'elle réalise grâce à la diminution du coût de la récidive. Et si les objectifs ne sont pas atteints, elle ne rémunère pas l'opérateur et donc elle n'a pas investi et a fait des économies ;

Mais voici le schéma :

Social Impact Bonds – Fonctionnement

Un Social Impact Bond (SIB) permet le financement par des investisseurs privés de projets sociaux préventifs permettant à l'Etat de réaliser des économies



Quatre intervenants : (1) Collectivité publique, (2) Investisseur (3) Intermédiaire financier et (4) Opérateur social.

La collectivité publique prévoit une « amorce » financière laquelle est complétée par un investisseur. L'ensemble est coordonné par un intermédiaire financier qui attribue les fonds à l'opérateur social qui met en œuvre le service. Le dispositif est soumis à des critères de « performance sociale » et l'évaluation des résultats conditionnera le paiement de l'intermédiaire et le remboursement de l'investisseur lequel se verra attribué une marge bénéficiaire si les objectifs sont atteints.

Il existe deux types d'obligation à impact social :

- **Type 1** : En rémunération des risques pris, l'investisseur perçoit en cas de succès une rémunération substantielle (jusqu'à 13% annuel ou soit 90% sur sept ans), et théoriquement en cas d'échec il perd sa mise de départ. A signaler que si le retour sur investissement doit être de 13%/an pour l'investisseur, les intermédiaires (banques..) et l'évaluateur ne « travaillerons » pas pour rien et réclameront aussi leur part, ce qui porte les marges à dégager par l'Etat à bien plus que 13%. Au bout du compte ça coutera très cher à la collectivité publique responsable du service à rendre et qui aura passé le contrat.
- **Type 2** : La rémunération est modulée en fonction de l'impact social. Si l'objectif n'est pas atteint, la perte possible du capital ne dépassera pas 20% de l'investissement de départ.

L'objectif affiché du comité français est de créer un « marché de l'investissement à impact social » visant un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire en France et en proposant des outils destinés à favoriser ce type d'investissement qui associent retour financier au retour social sur investissement. (A rapprocher de l'extension des titres associatifs dans la loi Economie sociale et solidaire du 31 juillet 2014).

Proposition 4 : Renforcer l'offre d'accompagnement aux entreprises sociales « à potentiel » en phase de premier développement ou de changement d'échelle.

Proposition 5 : Fluidifier la mobilisation des investisseurs de l'épargne solidaire au profit de projets ambitieux.

Proposition 6 : Renforcer la liquidité des titres solidaires et à impact (ce qui signifie créer un marché, une bourse pour ces titres).

Proposition 7 : Apporter des modifications à la directive européenne UCITS4 afin de permettre l'investissement en billets à ordre et bons de caisse.

Ces sept propositions portent toutes sur des mesures d'ordre financier.

ORIENTATION 2 : il s'agit de consolider, amplifier et élargir les dispositions mises en place avec succès pour l'épargne solidaire en France.

Proposition 8 : mobiliser de nouvelles sources de financement en mobilisant « les avoirs en déshérences ».

Proposition 9 : Donner une déclinaison solidaire à tous les produits d'épargne.

Proposition 10 : Distinguer les placements solidaires par un label.

Proposition 11 : Entreprendre une action de promotion du secteur auprès des marchés financiers.

ORIENTATION 3 : Favoriser l'émergence d'entreprises à impact social

Proposition 12 : Offrir un cadre juridique adapté aux entreprises (commerciales) à impact social avec la création d'une Société à Objet social étendu (S.O.S.E).

ORIENTATION 4 : Développer l'investissement au service de la mission par les fonds et Fondations. Il s'agit de renforcer la présence des Fondations et fonds de dotation en France en créant un cadre favorable à l'investissement au service de la mission (« Mission Related investissement »). (Le texte est bourré d'expressions anglaises comme si en France on ne comprenait pas le français).

Proposition 13 : Assurer la présence et la représentation des fonds et Fondations dans le développement de l'investissement à impact social.

Proposition 14 : Confirmer le rôle clé des fonds et Fondations au service de financements innovants du secteur social et de l'ESS et leur permettre de jouer un rôle plein et entier en tant qu'investisseur.

Proposition 15 : créer rapidement un cadre favorable à l'investissement au service de la mission en France, s'inspirant de la notion de « Programme related investissement » (PRI).

ORIENTATION 5 : Stimuler l'investissement à impact social pour le développement international. Il s'agit que la démarche d'investissement à impact social s'applique de manière adaptée dans les pays du Sud.

Proposition 16 : Créer un agrément « entreprises solidaires de développement ».

Proposition 17 : Amender le règlement EUSEF pour qu'il finance les entreprises sociales localisées dans les pays en voie de développement (PVD).

Proposition 18 : Modifier l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations et ONG.

Proposition 19 : Faire évoluer les structures des SICAV et FCP.

Proposition 20 : changer le statut des garanties pour qu'elles soient mieux comptabilisées par l'OCDE.

Proposition 21 : Accroître la mobilisation du groupe de l'AFD en faveur de l'investissement à impact.

ORIENTATION 6 : Mettre en place un cadre de référence pour mesurer l'impact social.

Peu développé, mais il y a fort à parier que ce cadre « d'évaluation », en fait, sera la mise en œuvre des méthodes de management du privé par le stress et les résultats uniquement financiers :

- Comme pour les partenariats publics privés, à terme cela coûtera plus cher aux finances publiques (à noter que l'opération « récurrence de la prison de Peterborough » a été interrompue !)
- L'emploi dans les associations se dégradera sous l'effet du management privé et la concurrence accrue avec les investisseurs privés entraînera des disparitions d'associations ou leur mise sous tutelle directe des investisseurs privés (de grands groupes financiers ou autres).
- Le sens de l'action associative disparaît.

En conclusion provisoire

Il convient de ne pas sous estimer cette offensive ultralibérale de long terme pour modifier de fond en comble les systèmes de protection sociale et les conditions de fourniture des prestations sociales. Il s'agit de remplacer la protection sociale de l'Etat providence fournie par des services publics et des associations jugée trop coûteuse, par un système marchand afin de dégager des profits. La définition des missions sociales définies au départ par une autorité publique le serait de plus en plus par des organismes privés - fondations, fonds de pension, banques- les financeurs. De plus les autorités publiques assurent de fait le rendement, parfois élevé jusqu'à 13%, des capitaux engagés sous des conditions plutôt floues, d'objectifs à atteindre plus ou moins.

Inventé dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni et Etats-Unis) ce système vise à s'étendre au monde entier. La santé et toutes les prestations sociales doivent passer, en douceur si possible, dans le marché. Le processus est déjà bien engagé, dans les pays du sud de l'UE qui ont été soumis aux injonctions de la troïka (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande, pays Baltes, Roumanie, Bulgarie etc.). Il est également engagé en France avec la politique de restriction budgétaire et de diminution des prestations sociales et des remboursements de santé, mise en œuvre par le gouvernement. Comme chaque fois, cette mise sur le marché de secteurs nouveaux, qui pour l'essentiel y avaient échappé et reposaient sur la solidarité, il est fait appel aux bons sentiments pour justifier et surmonter les réticences et les oppositions.

C'est bien une autre société que vise à construire ce type de solution. Une société dans laquelle toutes les solidarités sont détruites au profit de solutions individuelles. Pour les néolibéraux ainsi que le soulignait Madame Thatcher, « *la société n'existe pas, il n'y a que des individus* ». Nous assistons actuellement à un offensif tout azimut, échelonné mais cohérent, du développement de la philanthropie en remplacement des financements publics dans tous les domaines sociétaux (social, santé, culture, défense des droits, de l'environnement, éducation populaire...etc.), aux investissements à impact social qui visent à mettre dans les mains de la finance tous ces secteurs qui y échappaient encore trop.

Débat

Nous avons restitué ici les principales idées émanant du débat, à l'exclusion des questions d'information.

Précisions sur le dispositif

Un certain nombre d'explications ont été formulées sur le mécanisme des obligations à impact social, en réponse aux questions des participants.

Une solution très onéreuse pour les finances publiques, asservissante pour les projets associatifs

On voit dans le schéma présenté (voir p6) que l'association, dénommé « acteur social », n'est en lien qu'avec un intermédiaire financier, qui est au cœur du dispositif. Celui-ci est à la fois en lien avec l'investisseur et avec le secteur public.

Cet intermédiaire financier fait appel aux marchés financiers ou à des épargnants en émettant des obligations. Il va ensuite, avec cet argent, proposer à des associations de financer leur action à condition qu'ils respectent les objectifs qui leur sont fixés et adoptent les méthodes de gestion qui leur sont imposées. Cela peut faire l'objet d'un appel d'offres en mettant les associations en concurrence entre elles.

Le deuxième personnage-clé est l'évaluateur indépendant, qui va vérifier une fois l'action réalisée que les critères ont bien été atteints et en rendre compte à l'État ou à la collectivité.

L'investissement est remboursé par l'État à l'intermédiaire, qui rembourse les obligations émises si les objectifs ont été atteints, avec un taux d'intérêt qui peut atteindre 13 %. Mais l'intermédiaire financier et l'évaluateur sont également rémunérés. Au total, ce système est une véritable bombe à retardement pour les finances publiques, puisque l'État fait des économies à court terme en laissant des investisseurs privés se substituer à lui, mais doit ensuite rembourser beaucoup plus que s'il avait apporté lui-même les financements nécessaires.

De même, l'association qui est contrainte de recourir à des obligations à impact social se voit imposer ses objectifs et ses méthodes d'action. Elle a tous les risques, elle n'a plus aucune liberté, sans pour autant avoir la moindre sécurité financière. Cela fait penser aux « contrats d'intégration » du secteur agricole qui lie des éleveurs à des firmes d'aliments pour élever des poulets. Les associations deviennent comme des éleveurs intégrés.

L'analogie avec les partenariats public-privé

Cette mécanique est similaire à celle des partenariats public-privé. Dans les deux cas, il s'agit de recourir à des financements dérogatoires des financements publics en raison de l'urgence d'un besoin auquel les finances publiques ne peuvent pas répondre. Dans les deux cas, il s'agit d'une formule a priori séduisante mais souvent fallacieuse pour la personne publique, et d'un outil à haut risque. Dans les deux cas, le mode de financement choisi a un effet d'éviction sur les petits et moyens opérateurs. Dans un rapport d'information du 16 juillet 2014, le Sénat a montré les risques du développement des partenariats public-privé et a fait des propositions pour les encadrer strictement, les qualifiant de véritables bombes à retardement budgétaires².

Il est curieux, voire désolant, qu'au moment où les partenariats public-privé font l'objet de remises en cause, l'Union européenne et le gouvernement s'apprêtent à les imposer (sous un nom différent) à des pans entiers de l'action associative.

Les fondements et la logique d'un projet plus vaste

Au delà de la mécanique, les participants se sont interrogés sur les raisons et la logique du projet

Une marchandisation généralisée, avec l'exclusion d'une partie de la population

L'idéologie sous-jacente à l'introduction des investissements à impact social est celle de la marchandisation de l'ensemble de la société, dans le droit fil d'une vision anglo-saxonne et néolibérale. La marchandisation généralisée conduit à l'exclusion de millions de personnes, avec un tiers de la population mise hors circuit.

² Voir <http://www.senat.fr/rap/r13-733/r13-7331.pdf>

Les investisseurs veulent s'emparer de la maîtrise des politiques de solidarité

Il s'agit maintenant, pour l'union européenne et les gouvernements, de contenir cette population « inutile » à moindre coût, en rationalisant l'action sociale pour qu'elle coûte moins cher possible et soit le moins dangereuse possible politiquement. Pour cela, en France, la construction de l'État social est un obstacle, avec des droits fondamentaux reconnus depuis des décennies. Ce projet permet de déposséder la puissance publique et la sphère politique de la maîtrise de la solidarité pour en confier la gestion à des investisseurs privés. Il s'agit non seulement de récupérer de l'argent, mais de récupérer un contrôle politique.

Le même raisonnement vaut pour l'ensemble de la vie associative. Le secteur privé veut mettre la main sur l'un des derniers secteurs qui échappaient à sa mainmise. Dans cette optique, il est important de se substituer aux associations ou de les vassaliser.

Cette question du contrôle politique est essentielle, car derrière, c'est toute la conduite de la société qui est en jeu. Cela signifie que la lutte des classes n'est pas terminée, car tout est fait pour qu'une toute petite partie de la population accapare l'essentiel des richesses.

Une incitation aux fusions et à la concentration

Le financement par les investissements sociaux est concentré sur les grosses structures. Cela est cohérent avec l'injonction aux regroupements des métiers et avec la politique de concentration accélérée des associations telles qu'elles s'appliquent à travers la généralisation des appels d'offres. Un décret d'application de la loi ESS, parmi les premiers signés, facilite d'ailleurs les fusions d'associations et correspond tout à fait à cette politique.

La création d'un marché des obligations associatives

L'objectif est également de favoriser des prises de parts en capital pour des actions sociales. Cela veut dire qu'on va vers la création d'un marché des obligations associatives, avec la possibilité pour l'investisseur de revendre ses créances et d'en faire des produits dérivés. En ce sens, on va vers une financiarisation de l'action associative, du moins pour les structures que les pouvoirs publics jugent suffisamment indispensables pour accepter de s'engager.

Un des chantiers d'un mouvement beaucoup plus vaste

Ce rapport n'est que la déclinaison française d'un projet de privatisation du social lancé par le G8, et appuyé par les grandes institutions financières, au premier rang desquels Goldman Sachs. Il est caractéristique de constater que le schéma opérationnel présenté plus haut est exactement le même que celui qu'on trouve sur le site de Goldman Sachs pour promouvoir ce dispositif. D'où la question : est-ce que c'est Hugues Sibille qui a inspiré Goldman Sachs ou Goldman Sachs qui a inspiré Hugues Sibille ?

Cette proposition est fortement appuyée par l'Union européenne qui partage la même conception. Au niveau européen, les associations sont assimilées à des entreprises. Auparavant elles relevaient de la direction du marché intérieur. Aujourd'hui elles sont dans la DG entreprises.

En France même, plusieurs rapports ont été publiés en quelques mois pour prôner le même mouvement de libéralisation dans différents secteurs : le [rapport Hearn](#) (directeur de la gaieté lyrique) sur l'entrepreneuriat culturel, le [rapport Faber-Naidoo](#) (respectivement vice-président de Danone et président de l'ONG « alliance mondiale pour une meilleure nutrition ») pour financer la solidarité internationale et le développement par des investissements privés. Tous vont dans le même sens d'une remise en cause des financements publics pour leur substituer des financements privés sous couvert de « modernisation » et de « rationalisation ».

Dans le secteur de l'environnement, les choses sont déjà bien avancées, mais elles suscitent des réactions très fortes, par exemple contre les grands projets inutiles. Les batailles sont menées et sont parfois gagnées. C'est la même question qui est posée ici : pour bien comprendre la situation et savoir où l'on se

situé, il faut faire la liaison entre les luttes sectorielles. Il faut agir globalement et à long terme, en s'interrogeant sur la société qu'on veut bâtir. La bataille n'est pas forcément perdue. Nos critères sont ceux de la dignité, de la cohésion sociale et des droits fondamentaux.

Les raisons d'un projet en apparence absurde

Ce projet paraît absurde quand on considère comme intangibles les fondements de l'État régulateur et des droits fondamentaux. Il trouve sa cohérence si l'on prend conscience que ses promoteurs ont l'argent pour religion. Pour comprendre les choses, il faut savoir qu'ils veulent faire de l'argent avec de l'humain. Pour eux le respect du droit, la démocratie et les droits fondamentaux ne sont que des contraintes qu'il faut dépasser, des « obstacles non tarifaires ». Ils leur rendent hommage dans les discours, mais leur action est tout à fait inverse. Ce qui est extraordinaire dans ce projet, c'est qu'ils n'avancent pas masqués, avec un double langage comme habituellement, mais à découvert. Cela est peut-être en relation avec l'origine britannique du projet.

Certaines associations seront favorables

Certaines associations seront favorables à cette financiarisation car elles se croient suffisamment fortes pour résister à la mise sous tutelle de leurs objectifs et de leur action. C'est sans doute le cas d'Emmaüs Défi. D'autres associations sont déjà des multinationales, comme Greenpeace dans le domaine environnemental, consacrant une part importante de leurs ressources à chercher de nouvelles ressources.

Comme l'ont bien montré les théoriciens des politiques d'ajustement³, toute stratégie de toute politique de libéralisation s'appuie sur des gagnants contre les perdants, en jouant les uns contre les autres, et mise sur la prise de conscience tardive de la population, qui ne réagit que quand les mesures sont en application et non quand elles sont annoncées. C'est cette stratégie cynique qui est appliquée ici.

Les entreprises sociales

La loi ESS reconnaît les entreprises sociales, mais il existe une confusion. Quand on parle d'entreprise sociale, le mot « entreprise » a pris son sens capitaliste. Au sens propre, nous sommes tous des entrepreneurs. Mais le mouvement des entrepreneurs sociaux met dans ce terme une finalité bien particulière en valorisant l'entrepreneur individuel au détriment du projet collectif. C'est cette conception qui a prévalu dans la loi pour l'économie sociale et solidaire adoptée le 31/7/14. On est passé de l'intérêt général à l'utilité sociale. Avec ce projet, on passe aujourd'hui de l'utilité sociale à l'impact social, avec comme conséquence la soumission à une logique de profit et d'asservissement.

Construire d'autres modèles

À ce modèle présenté comme unique (« il n'y a pas d'alternatives »), il faut opposer d'autres modèles faits de solidarité et de participation citoyenne. Des centaines de milliers d'actions sur le terrain obéissent à cette logique. Toutes ensemble, elles portent une alternative globale qui n'est pas seulement dans les projets, mais dans la réalité. Le rôle du collectif est de rendre visible ceux qui agissent, conscients de la portée globale de leur action, et de dégager les méthodes qui permettent de résister et de construire à partir de là une perspective globale. Une somme d'actions ne fait pas un projet politique. Il faut dégager les grands principes qui sous-tendent les actions menées.

Que faire ?

Des travaux complémentaires sont nécessaires

Il faudrait calculer combien coûtent au contribuable 100 000 € d'investissement social, avec les intérêts composés sur sept ans. Ainsi qu'avec les intermédiaires...

³ Voir « [la faisabilité politique de l'ajustement](#) », OCDE 1996 et [le résumé du collectif](#) (4p)

Dans le rapport il y a une ambiguïté par rapport aux fondations⁴. Peuvent contribuer aux investissements des grandes banques mondiales, mais aussi des fonds d'entreprise qui bénéficient d'une forme de défiscalisation. Une réflexion complémentaire sur la philanthropie est nécessaire. Sous ce terme on inclut à la fois l'action des Fondations, les investisseurs internationaux, le mécénat d'entreprise, les dons des particuliers par Internet. Certains disent que c'est même une forme supérieure de démocratie car le citoyen détermine à qui il affecte son impôt, traduisant une vision individualiste qui élimine les choix collectifs et l'intérêt général. Il serait souhaitable d'avoir une vue d'ensemble de la philanthropie et sa fonction idéologique.

Réagir, engager le débat public

Le rapport est sorti en octobre. Il n'a suscité aucune réaction ! Si les associations ne réagissent pas à ce projet, cela vaut acceptation. Nous avons affaire à des pouvoirs publics qui, dans l'urgence, parent au plus pressé et ne voient pas du tout l'ampleur idéologique des questions qu'ils traitent.

Démultiplier les soirées débats

Plusieurs associations demandent que l'on aille en région pour démultiplier cette soirée débat. Il faut allier les forces du collectif et celle du Mouvement associatif. Pourquoi ne pas aller ensemble organiser de tels débats ? Pourquoi ne pas faire deux ou trois opérations conjointes pour aller dans des grandes villes en portant le message auprès des associations et auprès des médias ? [Le collectif a fait une proposition dans ce sens au mouvement associatif après la réunion].

Développer des informations tous azimuts

La diffusion de l'information est nécessaire à plusieurs niveaux. Localement, il faut déjà diffuser notre message à notre niveau, à nos contacts, et plus largement aux adhérents des associations. Il est nécessaire de créer un mouvement d'opinion et une prise de conscience. Il faut également s'exprimer dans les médias, et mobiliser les médias alternatifs en leur proposant une information claire et précise.

Des outils pédagogiques pour vulgariser largement cette analyse

Il est donc nécessaire de construire des documents simples, clairs et accessibles, avec par exemple un lexique des termes et une explication factuelle des mécanismes, avant de formuler une analyse et un jugement. En effet, la plupart des gens ne savent pas de quoi il s'agit. Si on leur explique clairement ce qui est proposé, ils ont les moyens de se faire une idée dès lors qu'ils voient le lien avec leur propre situation.

Il est proposé pour cela de conceptualiser un petit outil pédagogique qui présente en termes simples les grandes lignes du dispositif proposé, avec une analyse de sa portée et de ses conséquences. Par exemple, ce serait très utile de faire une infographie à mettre sur YouTube. L'information peut également s'adresser aux fonctionnaires, qui sont souvent ouverts et en désaccord avec les politiques qu'on leur demande d'appliquer.

Un groupe de travail

Un groupe de travail s'est mis en place pour poursuivre la réflexion et mettre en œuvre les actions proposées. Les premiers participants sont : Pascal Geiger, Éric Denoyelle, Le collectif Avenir Edus, Camille Robert, Pierre Bouhelier, Odile Pecout, Johanne Kuhn, Marie Lamy, Léonie Hautreux, Siska Pierard, Irena Havlicek, Elisabeth Monnerat, Samuel Le Floch, Didier Minot, Jean-Claude Boual et Thomas Lecolley.

La première réunion du groupe est fixée au **lundi 15 décembre à 18 heures** (75011 Paris).

Ce groupe est bien entendu ouvert à d'autres participants. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de : isabelle@associations-citoyennes.net

⁴ Le Conseil européen ne s'est pas mis d'accord sur le statut de fondation européenne